

Pour notre part, nous voulons que la Charte s'applique intégralement et nous ne cherchons nullement à la contourner. Nous voulons seulement que les tribunaux décident . . .

M. Broadbent: Vous la contournez en ce moment même.

M. Trudeau: Nous voulons que les tribunaux donnent publiquement une interprétation de la Charte. Le député sait parfaitement que si je me risquais à en interpréter le sens, il me dirait de m'adresser aux tribunaux. Voilà ce que nous faisons, madame le Président.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU VICOMTE THOMAS DE
TONYPANDY, EX-ORATEUR DE WESTMINSTER

Mme le Président: Je tiens à signaler à la Chambre que nous avons l'honneur d'avoir à notre tribune le très honorable vicomte Thomas de Tonypany, dont les députés n'auront pas oublié qu'il a été Orateur de la Chambre des communes de Grande-Bretagne sous le nom de George Thomas.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1430)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA CRÉATION D'UN CARNET DE SANTÉ DES ENFANTS

M. Gilbert Parent (Welland): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans l'article qui a paru dans les journaux au cours de la fin de semaine, on attribuait, semble-t-il, au ministre le projet de création d'un «passport de santé». Je me demande, comme beaucoup de mes commettants, comment va servir ce passeport, si on demandera à tous les Canadiens de l'avoir sur eux. Le ministre voudrait-il nous éclairer à ce sujet?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je suis très étonnée de pouvoir répondre immédiatement . . .

M. Nielsen: On vogue d'étonnement en étonnement!

Mme Bégin: . . . et d'expliquer que dans quelques semaines nous allons distribuer aux familles des diplomates canadiens—c'est peut-être la raison pour laquelle la presse a parlé de «passport de santé» . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Bégin: . . . ainsi qu'à nos Forces armées un carnet pour leurs enfants. Il s'agit d'un carnet de santé des enfants, où seront inscrites les vaccinations contre la variole, la varicelle, la rougeole et le reste. Il n'y a rien là-dedans qui soit imposé aux Canadiens. Cela n'a rien à voir avec l'assurance-maladie ni avec la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, comme je l'ai bien précisé.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RETARDS DANS LE TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS
D'IMPÔT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national, qui sait pertinemment que des milliers de Canadiens attendent toujours leur remboursement d'impôt. Ce retard provient directement du retard d'un mois dans l'envoi des formules de déclaration et de deux mois dans la reprogrammation de l'ordinateur. Il est maintenant trop tard pour faire quoi que ce soit au sujet des déclarations de 1982. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour éviter ces retards inadmissibles lors du traitement des déclarations d'impôt sur le revenu de 1983?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Madame le Président, je suis heureux que le député pose la question, et j'ai bien écouté le préambule de celle-ci qui indiquait les faits exacts qui ont occasionné les retards dans la livraison ou le traitement des données des déclarations d'impôt, mais il s'éloigne de la déclaration de son collègue d'Athabasca et de sa propre déclaration qui tirerait des conclusions tout à fait irresponsables tout à l'heure quant aux raisons de ce retard. J'aimerais lui indiquer qu'actuellement 98 p. 100 des déclarations d'impôt ont été traitées, et que plus de six milliards de dollars ont été retournés aux contribuables canadiens. Nous avons regretté que le délai à adopter le projet de loi à la Chambre ait occasionné le retard dans le traitement des déclarations d'impôt. Nous prenons toutes les mesures afin que l'an prochain nous puissions traiter les déclarations le plus rapidement possible et assurer un remboursement d'impôt aux contribuables aussi rapidement que dans le passé.

[Traduction]

M. Lewis: Madame le Président, ce n'est pas ce que disait le directeur de l'impôt de l'Î.P.-É. le 7 janvier dernier.

LA MESURE MODIFICATIVE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre des Finances. Le ministre a déclaré vouloir «mettre fin à l'incertitude qui règne en matière fiscale et faire savoir exactement aux contribuables à quoi s'en tenir». C'est ce qu'il a dit le 7 décembre dernier. Le ministre des Finances a déposé son budget le 19 avril. Cinq mois plus tard, les mesures législatives qui en découlent n'ont toujours pas été présentées pour être débattues. Quand le gouvernement présentera-t-il ces dispositions de façon à éviter des retards administratifs, à permettre une planification fiscale efficace et à prévenir tout retard dans le traitement des déclarations d'impôt de 1983?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux de voir que l'opposition est pressée de s'occuper de ces mesures législatives. Je rappellerai au député que les motions de voies et moyens sont à l'étude au comité des finances. J'invite le comité à les étudier rapidement et efficacement. Je peux l'assurer que, dès que le projet de loi relatif au tarif du Nid-de-Corbeau sera adopté par la Chambre, je m'empresserai de présenter le projet de loi . . .